



**CONSEIL COMMUNAL de  
SAINT-MÊME-LE-TENU**  
**Commune déléguée de la commune nouvelle de  
MACHECOUL-SAINT-MÊME**

**SÉANCE du 24 MAI 2016**

*L'an deux mil seize, le vingt-quatre du mois de Mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil communal de SAINT-MÊME-LE-TENU se sont réunis à la mairie annexe de SAINT-MÊME-LE-TENU, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé De Villepin, Maire délégué de SAINT-MÊME-LE-TENU, commune déléguée de MACHECOUL-SAINT-MÊME.*

*Date de la convocation : Mercredi 18 Mai 2016*

Ordre du jour :

2016-09-Subventions aux associations Tenumémoises : décision

2016-10-Locations des salles de Saint-Même

2016-11-Terrain multi-sports : choix des entreprises

2016-12-Point sur les réseaux assainissement

2016-13-Convention bâtiments communaux

2016-14-Emplacement des supports de communication

-Questions diverses

\*Nettoyage du Tenu : Samedi 28 Mai

\*Commémoration Verdun

\*Vente livres Saint Même à librairie

**Étaient présents (13/15) : DE VILLEPIN Hervé – THABARD Joëlle – GUIHAL Patrice - BOUÉ Angélique – MORINEAU Denis - TENAUD André - GIRAUDET Bernard – BRAAS Mireille - GIRAUDEAU Patricia - CLAVIER Denis – BERNARD Fabrice - TABUT Sandrine (pouvoir de MAILLET Nathalie) - FLEURY Fabienne**

**Étaient absents et excusés : MAILLET Nathalie (qui donne pouvoir à TABUT Sandrine) – BIELLE Gérald**

**Secrétaire de séance : FLEURY Fabienne**

Par délibérations concordantes, en date des 20 et 22 Octobre 2015, les conseils municipaux de Machecoul et de Saint-Même-Le-Tenu ont sollicité la création à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 d'une commune nouvelle dénommée Machecoul-Saint-Même, avec 2 communes déléguées à Machecoul et Saint-Même-Le-Tenu.

Par arrêté du 23 Novembre 2015, le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la création de cette commune nouvelle.

Par délibération en date du 05 Janvier 2016, visée en Préfecture le 08 Janvier 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Machecoul-Saint-Même a décidé de créer un conseil communal de la commune déléguée de Saint-Même-Le-Tenu, de fixer à 15 le nombre de membres de ce conseil, de désigner les 15 membres devant siéger au sein du Conseil Communal de Saint-Même-Le-Tenu, et de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire délégué.

<b>CONSEIL COMMUNAL</b>
-------------------------

**2016-09 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TENUMÉMOISES : DÉCISION :**

Monsieur Le Maire délégué rappelle que lors du conseil communal du 08 Mars 2016, les membres du conseil ont été amenés à faire des propositions sur les montants des subventions à accorder aux associations Tenumémoises au titre de l'année 2016.

Il précise que l'association Tenu d'été se trouve en difficultés, suite à un courrier du Conseil Départemental, qui leur indique qu'en raison des restrictions budgétaires, l'association ne percevra plus l'aide de 1 250 euros, qui jusque là, était versée annuellement. De plus, la directrice du centre de loisirs vient d'annoncer qu'elle ne pourrait pas assurer sa mission cet été car elle vient d'être recrutée en CDI à temps complet. Les membres du bureau doivent donc trouver du personnel qualifié rapidement pour ne pas mettre en péril l'ouverture du centre au mois de Juillet. La commune va faire un courrier au Conseil Départemental afin d'appuyer la demande de versement de cette aide. En cas de refus, l'association sera amenée à faire une demande de subvention exceptionnelle de 1 250 euros pour tenir son budget.

Il convient à présent de voter le montant attribué à chaque association pour l'année 2016 :

Associations	2011	2012	2013	2014	2015	Demandes 2016	Décisions du conseil communal
AVT	500,00€	500,00€	500,00€	500,00€	500,00€	500,00€	500,00€
AVT bibliothèque	650,00€	650,00€	650,00€	650,00€	666,60€	666,00€	666,00€
Moto club du Tenu	200,00€	200,00€	200,00€	2 440,00€	1 200,00€	- €	- €
Badminton du Tenu		200,00€	200,00€	200,00€	200,00€	200,00€	200,00€
Tenu d'été	1 600,00€	1 600,00€	2 100,00€	1 800,00€	1 800,00€	2 925,00€	2 925,00€
UNC - AFN	75,00€	75,00€	75,00€	Drapeau	75,00€	100,00€	100,00€
Club du Tenu (aînés)	90,00€	90,00€			- €	- €	- €
Amicale laïque du Tenu					100,00€		- €
Sidecar cross						4 800,00€	100,00€
S2M motoclub						500,00€	500,00€
Palet du Tenu							
Sainte Maxime Basket	1 000,00€	1 000,00€	1 000,00€	1 200,00€	2 100,00€	3 000,00€	3 000,00€
Total Associations communales	4 115,00€	4 315,00€	4 725,00€	6 790,00€	6 641,60€	12 691,00€	7 991,00€

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire délégué,

A l'unanimité, les membres du conseil communal, décident :

**D'ACCORDER** les subventions aux associations Tenumémoises pour l'année 2016, comme indiqué dans le tableau ci-dessus dans la colonne décisions du conseil communal.

**DE CHARGER** Monsieur Le Maire délégué des formalités relatives à ce dossier.

**2016-10 – LOCATIONS DES SALLES DE SAINT-MÊME :**

Monsieur Le Maire délégué informe les membres du Conseil Communal que la salle Vallée du Tenu a été louée mardi 17 Mai 2016 pour un anniversaire de mariage pour environ 50 personnes.

Le lendemain de la location, le bourg et notamment le lotissement près de la salle, les abords de la salle de sports et de la mairie étaient envahis de déchets (verres plastiques, emballages nourriture, excréments...). La salle a été lavée au jet d'eau et il restait environ 50 fûts de bière dans les locaux. La gendarmerie a été contactée afin de venir constater les dégâts, les services techniques de la commune également.

Mr Ezéquel, adjoint à Machecoul, qui était d'astreinte, a été appelé par la gendarmerie afin de se rendre sur les lieux et il a constaté qu'à 3h30 du matin, il était impossible de rentrer dans le lotissement à cause du nombre de véhicules garés un peu partout. Le nombre de personnes présentes devait dépasser les 300. Deux des locataires sont venus le 18 Mai au matin nettoyer le bourg suite à un appel de la mairie. L'agent d'entretien a passé en tout plus de 14 heures à nettoyer les locaux. Le tapis de l'entrée est à changer car il est imbibé d'eau et il manque le pistolet de la lance de nettoyage de la cuisine.

Mr De Villepin donne lecture du courrier d'un riverain qui a supporté les désagréments liés à cette location et à certaines autres et qui demande la mise en place de mesures pour limiter les nuisances.

Pour éviter que cela ne se reproduise, les membres du conseil communal réfléchissent à un système de coupure de l'alimentation de la sono à 1h30 du matin, heure définie dans le règlement pour la fin des festivités les week-ends et veilles de jours fériés et à 22h00 en semaine. Une entreprise va être contactée pour réaliser un devis pour la mise en place de ce système. Il pourrait également être intéressant de prévoir un entretien préalable avec les personnes qui souhaitent louer la salle en semaine (du lundi au jeudi hors jours fériés). Il est également envisagé de réduire l'intensité des lampes notamment sur le parking pour inciter les locataires à quitter les lieux. Un éclairage minimum devra être conservé pour des raisons de sécurité.

La mairie va répondre au courrier du riverain pour lui indiquer que des solutions sont recherchées afin de palier à ces problèmes.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire délégué,  
A la majorité, les membres du conseil communal, décident :

**DE MODIFIER** le règlement de location de la salle Vallée du Tenu comme suit :

En semaine, la fin des festivités est fixée à 22 heures. Le week-end et les veilles de jours fériés, avec coupure de la sono, elle est fixée à 1 heure 30 minutes.

Lorsque les locations doivent avoir lieu en journée ou un soir de semaine, un entretien avec Mr Le Maire délégué sera nécessaire avant toute location.

La commune ne dispose pas de sonorisation, sauf les H-P. Elle sera en mesure de fournir l'adresse de sociétés de location susceptibles de fournir les appareils qui disposeront de prises standardisées afin de se connecter aux H-P de la salle. Une coupure de l'alimentation électrique de la sono sera programmée à 1h30 le week-end et si réservation à 22h en semaine sauf vacances scolaires à 1h30.

Quelque soit l'heure, merci de respecter la tranquillité des riverains.

**DE CHARGER** Monsieur Le Maire délégué des formalités relatives à ce dossier.

*Le règlement modifié sera annexé à la présente délibération.*

**2016-11 – TERRAIN MULTI-SPORTS :**

Mr Morineau, adjoint, rappelle aux membres du conseil communal que lors de la séance du 12 Avril 2016, 4 modèles de terrain multi sports réalisés par 4 entreprises différentes avaient été présentés.

Pour rappel : le budget alloué à ce projet est de 90 000 euros TTC.

Suite à la séance du 12 Avril, trois modèles de terrain ont été sélectionnés :

- le tout métal (visible à Challans)
- le tout alu (visible à Saint Christophe du Ligneron)
- le tout métallique imitation bois (visible à Sainte Pazanne)

Des devis ont donc été demandés aux sociétés de terrains multi sports concernées ainsi qu'à 5 entreprises de travaux publics pour la réalisation de la plateforme. 3 sociétés de TP ont répondu.

**Lot 1 - terrain multi sports :**

- Sport Nature – Beignon (56) : 38 538,96€HT + 8 715,00€HT de gazon synthétique soit 47 253,96€HT soit 56 704,75€TTC
- 3R factory – Limerzel (56) : 50 740,62€HT (sans le gazon synthétique car la société ne souhaite pas proposer cette option) soit 60 888,74€TTC
- Agorespace – Jaux (60) : 47 925,00€HT + 8 875,00€HT de gazon synthétique soit 56 800,00€HT soit 68 160,00€TTC.

Les entreprises de Travaux Publics ont chiffré l'enlèvement du tas de terre présent sur le site du futur emplacement du terrain. Il s'avère que la communauté de communes de Machecoul va s'occuper de l'évacuation de la terre. Il convient donc de retirer cette prestation des devis. Les montants proposés sont donc les suivants :

**Lot 2 Terrassement :**

- Bréhard : St Père en Retz (44) : 24 926,00€HT sans la reprise des abords en bicouche beige et avec des bordures P1 : moins chères que les T2 proposées par les 2 autres sociétés soit 29 911,20€TTC
- Murail : Bois de Cené (85) : 25 944,00€HT soit 31 132,80€TTC.
- Colas Gadais : Vieilleville (44) : 25 121,31€HT (avec la reprise des abords en bicouche beige chiffrée à 960€HT). La société Gadais a réalisé un plan topo de la future réalisation (cela n'a pas été fait par les 2 autres sociétés) soit 30 145,57€TTC.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire délégué,

A l'unanimité, les membres du conseil communal, décident :

**DE RETENIR** les entreprises les mieux disantes :

- Lot 1 terrain multi sports : Sport Nature – Beignon (56) – (terrain tout métal) pour un montant de 47 253,96€HT soit 56 704,75€TTC, montant qui comprend le gazon synthétique,
- Lot 2 terrassement : Colas Gadais – Vieilleville (44) pour un montant de 25 121,31€HT soit 30 145,57€TTC. La société la mieux disante a été retenue car la société propose un plan topo, des bordures T2 et la reprise des abords en bicouche beige (chiffrée à 960€HT). L'entreprise Bréhard n'a pas inclus toutes ces prestations dans son devis ce qui explique la différence de prix.

**Le montant total du marché s'élève donc à 47 253,96€HT + 25 121,31€HT = 72 375,27€HT soit 86 850,32€TTC**

**DE CHARGER** Monsieur Le Maire délégué des formalités relatives à ce dossier.

**2016-12 – POINT SUR LES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT :**

Un rendez vous avait été programmé le Jeudi 19 Mai avec Mr Mouton de la SAUR afin de faire le point sur l'état des réseaux suite aux passages caméras qui ont été réalisés sur la commune.

Ce rendez vous a du être décalé, il conviendra donc de fixer une nouvelle date pour ce bilan. Un contact sera pris auprès de Mr Mouton pour caler un nouveau rendez vous.

Le point sur les réseaux d'assainissement est donc reporté à une date ultérieure.

Pour information : La saur a transmis le bilan du compte d'affermage assainissement pour l'année 2015 :

Le nombre de m<sup>3</sup> consommé est de 21 965. Le montant revenant à la collectivité est de 20 396,34 euros. La recette revenant au fermier est de 22 679,08€

**2016-13 – CONVENTION BATIMENTS COMMUNAUX :**

Mme Thabard Joëlle informe les membres du conseil communal qu'un rendez a été organisé à la mairie de Machecoul, en présence du Maire délégué de St même, avec Mr Jacot et Mme Pellomail afin d'évoquer la mise à disposition des salles communales de Saint-Même aux associations. Il convient désormais d'établir des conventions de mise à disposition afin de définir les conditions d'occupation.

De plus, Mr Ezéquel, adjoint à la culture a souhaité savoir si le club Entraide et Amitiés pourrait utiliser la salle Vallée du Tenu pour leur bal qui a lieu tous les 3<sup>ème</sup> jeudis du mois. Pour information, lorsque l'association utilise la salle de Machecoul, ils payent 210€/location.

Enfin, les associations de Machecoul bénéficient de la gratuité d'une salle un fois par an pour l'assemblée générale. A Saint-Même, le règlement prévoit que la première location, en plus, de l'assemblée générale, est gratuite. La question se pose de savoir si cette disposition s'applique aux associations Machecoulaises. Après étude, il s'avère que la délibération actuelle liste les associations pouvant obtenir ces conditions de location. Il est donc décidé de ne pas la modifier.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire délégué,

A l'unanimité, les membres du conseil communal, décident :

**DE VALIDER** la mise en place de conventions pour l'utilisation des salles communales par les associations, notamment la mise à disposition de la salle de sports et de la cantine et du périscolaire pour le centre de loisirs de l'été organisé par l'association Tenu d'été.

**D'AUTORISER** la location de la salle Vallée du Tenu, si l'association le souhaite, pour les bals de l'association entraide et amitiés les 3<sup>ème</sup> jeudis du mois. Le tarif qui sera appliqué à ces locations est : 2 salles sans cuisine à 153€ location. La cuisine sera tout de même mise à disposition pour la préparation du café.

**DE MAINTENIR** la délibération existante n°2015-100 qui détermine les tarifs de l'année 2016, qui indique que toutes les associations peuvent bénéficier d'une salle gratuite pour leur Assemblée générale et qui arrête la liste des associations pouvant bénéficier d'une location gratuite en plus de celle liée à l'assemblée générale.

Si d'autres associations de la commune de Machecoul-Saint-Même, qui ne sont pas nommées dans cette liste, souhaitent louer la salle Vallée du Tenu, le tarif qui sera appliqué est celui : habitants ou entreprises de la commune.

**DE CHARGER** Monsieur Le Maire délégué des formalités relatives à ce dossier.

**2016-14 – EMBLACEMENT DES SUPPORTS DE COMMUNICATION :**

Mme Thabard rappelle aux membres du conseil communal que l'association AVT a rencontré des problèmes d'affichage pour annoncer la randonnée en 2015. Le personnel du conseil départemental avait retiré toutes les affiches considérant cela comme de l'affichage sauvage.

Suite à cela, et après concertation avec les associations Tenumémoises, il a été décidé de faire l'acquisition de supports de communication afin de palier à tous affichages illégaux. Le RAL retenu est le 3004 conformément au code couleur en vigueur sur la commune de Saint-Même-Le-Tenu.

Deux panneaux ont été achetés pour un coût total, livraison incluse, de 2 928,00€TTC. Ces crédits sont prévus au budget primitif 2016 sur l'opération 15SM matériel divers. Un panneau lumineux sera installé sur la place de la mairie annexe en fin d'année, lorsque l'aménagement de la place sera terminé.

Il convient à présent de définir l'emplacement de ces 2 supports de communication.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire délégué,  
A l'unanimité, les membres du conseil communal, décident :

**D'ARRÊTER** l'emplacement des deux supports de communication comme suit :

-1 sur la Route de Villeneuve en Retz au niveau de la ZIA des Ajoncs où se trouve le panneau de la société Besnier Aménagement. Celui-ci devra être visible en venant de la Joue et de Fresnay.

-1 sur la Route de Saint Mars de Coutais, en face de l'aire de loisirs. Il sera installé à droite et reculé au maximum vers la haie afin que l'on puisse le voir de loin.

**DE CHARGER** Monsieur Le Maire délégué des formalités relatives à ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES :**

A/Halle : Mme Troffigué Sandra, architecte, a fait 3 esquisses pour le projet de la future halle. Elles sont intéressantes cependant il y a des interrogations sur l'emplacement des poteaux notamment pour l'ouverture des portières de voitures. Sa mission touche à sa fin, elle doit encore rédiger le cahier des charges pour la consultation. Mme Troffigué propose deux types de consultation : une consultation pour retenir un architecte ou une consultation pour retenir directement un constructeur qui travaille avec son propre architecte comme cela a été le cas pour l'école publique la Genette. Après discussion, le conseil communal décide de retenir la deuxième solution à savoir la consultation directe d'un constructeur, cela devrait permettre de réduire les coûts, notamment celui de l'architecte.

B/Nettoyage du Tenu : Il aura lieu samedi 28 Mai à partir de 8h30. Plusieurs équipes sont prévues pour Le Tenu, d'autres partiront de Machecoul pour le Falleron. Le but est de ramasser les ordures mais également pour l'AVT de vérifier que le Tenu sera navigable pour cet été.

C/Aire de loisirs : 2 peupliers doivent être tombés. Un devis a été demandé pour cela, le coût serait d'environ 650€ maximum si la commune trouve quelqu'un pour prendre le bois. L'abattage pourrait avoir lieu en Septembre ou Octobre.

D/Commémoration de Verdun : 29 Mai à 11h00 au cimetière. 3 personnes de Saint-Même-Le-Tenu sont mortes pendant cette bataille de Verdun. Une gerbe sera achetée pour la commémoration.

E/Sono école publique : La commande a été passée pour un montant de 1 066,40€TTC. Cette dépense sera imputée sur l'opération 15SM matériel divers. La FAL doit verser à la commune une subvention de 200€ L'amicale laïque devait également participer au financement de cet achat. Il convient de se rapprocher de la présidente afin de connaître les intentions de l'association et le montant.

F/Commission urbanisme : 1 PC pour un garage au Moulin de la Roche – Avis favorable

2 DP : une à la Gate pour la transformation d'une porte en baie et une à la Bourrière pour la pose de panneaux photovoltaïques – Avis favorable.

G/Livre Saint-Même : La librairie Encre de Bretagne demande à faire l'acquisition de 2 livres Le Patrimoine Historique de Saint-Même, à la demande de son client la Bibliothèque de Rennes qui souhaite posséder l'ouvrage. Les élus donnent leur accord pour la vente de ces livres. Une facture sera réalisée qui prendra en compte les frais de port et à réception du règlement les ouvrages seront expédiés. Il conviendra donc de reprendre contact avec le super U de Machecoul qui s'était montré intéressé par l'achat de cet ouvrage.

H/Elèves de 6<sup>ème</sup> : le département informe les communes qu'il renouvelle son opération. Un dictionnaire sera offert à tous les élèves de 6<sup>ème</sup>.

I/Tournoi de pétanque Basket : le basket organise un tournoi de pétanque le 09 Juillet 2016 à l'aire de loisirs. L'an dernier, les chemins de l'aire de loisirs avaient été sablés à cette occasion. Il convient de demander à la communauté de communes de renouveler l'opération.

Tableaux récapitulatifs de la séance :
--

Tableau récapitulatif des délibérations par date et numéros :

Date	N°	Objet	Page
24/05/2016	2016-09	Subventions aux associations tenumémoises : décision	2016-15
24/05/2016	2016-10	Salles : location des salles de Saint-Même	2016-15
24/05/2016	2016-11	Terrain multi sports : choix des entreprises	2016-17
24/05/2016	2016-12	Assainissement : point sur les réseaux	2016-18
24/05/2016	2016-13	Bâtiments communaux : convention mise à disposition	2016-18
24/05/2016	2016-14	Communication : emplacements des supports	2016-19

Tableau récapitulatif des délibérations par objet :

Objet	N°	Date	Page
Assainissement : point sur les réseaux	2016-12	24/05/2016	2016-18
Bâtiments communaux : convention mise à disposition	2016-13	24/05/2016	2016-18
Communication : emplacements des supports	2016-14	24/05/2016	2016-19
Salles : location des salles de Saint-Même	2016-10	24/05/2016	2016-15
Subventions aux associations tenumémoises : décision	2016-09	24/05/2016	2016-15
Terrain multi sports : choix des entreprises	2016-11	24/05/2016	2016-17

Feuillet de clôture :

<u>Nom Prénom des présents</u>	<u>SIGNATURE</u>
DE VILLEPIN Hervé	
THABARD Joëlle	
GUIHAL Patrice	
BOUÉ Angélique	
MORINEAU Denis	
GIRAUDET Bernard	
TENAUD André	
BRAAS Mireille	
GIRAUDEAU Patricia	
CLAVIER Denis	
BERNARD Fabrice	
TABUT Sandrine	
FLEURY Fabienne	